

UNE TÉNÉBREUSE AFFAIRE

Les ruses et les machinations ténébreuses ont été imaginées par les hommes pour venir en aide à leur lâcheté.
Euripide

Le texte ci-dessous est extrait de l'article consacré à la commune de Salins dans le dictionnaire statistique du Cantal de J-B Deribier¹⁴ sous la plume de Jean de Sartiges d'Angles. Dans cet article l'auteur cite longuement un ouvrage du docteur Auguste Peghous intitulé « Promenade dans le Cantal » paru à Clermont-Ferrand en 1833. Le docteur Peghous est surtout connu pour ses travaux concernant l'histoire médicale¹⁵ et la géologie en rapport avec le volcanisme auvergnat¹⁶. Si dans la relation de son voyage, le docteur Peghous s'attarde effectivement sur la géologie des contrées traversées, il évoque aussi leur histoire en décrivant les principaux monuments et en particulier pour le Nord Cantal, le château de Miremont ainsi que celui, beaucoup moins connu, de Mazerolles dans la commune de Salins ; c'est le passage consacré à ce dernier qui est reproduit ci-après (ndlr).

« ...Dans la même commune de Salins se situe le château de Mazerolles dont la construction date de trois siècles environ. L'intérêt qui s'y attache, c'est que, ameublement, jardins, terrasses, tout est de la même époque, tout est conservé, et l'on sait que dans la destruction successive de nos traditions, ce qui s'est le plus effacé, ce sont peut-être les formes naïves et les souvenirs respectables des anciennes demeures. Des tours à mâchicoulis forment la partie la plus fondamentale et la plus ancienne du château ; la toiture aiguë est surmontée par des girouettes gothiques. L'entrée voûtée du château conduit à une vaste cour entourée de bâtiments nécessaires à l'exploitation des biens ruraux et au logement des gens de la maison. La cour du château, proprement dite, vient ensuite ayant au centre un if à pyramide, colossal. Des tilleuls séculaires projettent un épais ombrage sur une fontaine dont les deux conduits jettent l'eau dans d'énormes bassins en pierre diversement frangés et festonnés. Une grille sépare cette cour d'un jardin à compartiments dessinés par de longues files d'arbres fruitiers, à terrasses étendues, que bordent des touffes de rosiers sur lesquelles s'appuient des filets grimpants de vigne. Des massifs de lilas couvrent les angles et parties solitaires.

Dans l'intérieur du château, on voit partout régner les formes massives et commodes qu'affectionnaient nos ancêtres. La chambre des revenants est encore telle qu'on la voyait il y a deux cents ans. Les croisées pratiquées dans un mur épais ressemblent à de véritables

¹⁴ De Ribier « Dictionnaire statistique ou Histoire, description et statistique du département du Cantal. - Vol. V »

¹⁵ « Recherches sur les hôpitaux de Clermont-Ferrand, précédées de considérations générales sur l'origine des établissements de bienfaisance » Clermont-Ferrand, Impr. de Thibaud-Landriot, 1845.

¹⁶ « Mémoire sur des faits géognostiques observés aux points de contact des laves et des basaltes avec les terrains stratifiés, en Auvergne » Clermont-Fd Thibaud Landriot 1829.

corridors qui conduisent à une ouverture extérieure. Cinq lits sont largement établis sur des piliers massifs et recouverts de tapisseries à fleurs bizarres, que, dans leurs moments de loisir, brodèrent de nobles châtelaines, entourées de leurs femmes. Un autre côté de l'appartement est garni d'énormes fauteuils à bras dans lesquels on se trouve réellement assis ; le reste est revêtu de boiseries et tapisseries enfumées, sur l'une desquelles j'ai remarqué un roi maure trônant avec tous les attributs de sa barbaresque splendeur. En voyant le jour douteux qui glissait sur les panneaux noircis de cette galerie, je compris les domestiques de la maison lorsqu'ils me dirent qu'ils ne coucheraient jamais dans la chambre des revenants. Au-dessous de cette terrible chambre et dans une semblable encadrure, se trouve la salle à manger toute revêtue de portraits de famille, parmi lesquels j'ai remarqué un des anciens possesseurs du château, le baron de Salers, à figure noble et fière : son regard semble parcourir avec orgueil les contours de cette salle...

Nous regrettâmes l'absence des maîtres du château, qui, eux aussi, sont les représentants du passé ; M. de Maranzac, propriétaire actuel (1833), est âgé de 87 ans, et, dans l'aisance de ses manières, dans l'élégance de sa parole, on retrouve, m'a-t-on dit, le ton exquis, la fleur de la politesse de la cour de Louis XV. »

Ainsi se termine la longue citation à propos du château de Mazerolles attribuée au Docteur Auguste Peghous, reproduite dans le Dictionnaire historique de Deribier. Et l'affaire en serait restée là si le hasard n'avait pas mis sous nos yeux le texte original de « La promenade dans le Cantal » tel que publié à Clermont-Ferrand en 1833. On y découvre en effet que la citation de Jean de Sartiges d'Angles est tronquée et qu'entre la référence au tableau représentant le baron de Salers et l'allusion finale aux propriétaires actuels s'intercalait un passage dont la teneur pour le moins surprenante explique probablement l'autocensure que s'est imposée l'auteur de l'article.

Le passage censuré qui complète la phrase se terminant par « ...les contours de la salle... » se lit en effet comme suit : « ... où l'une de ses petites-filles, madame de Naucase, faillit périr victime d'un lâche empoisonnement. Déjà cette femme, belle et jeune, portait à la bouche le breuvage altéré par les soins de son propre mari, lorsqu'une négresse mue par l'instinct merveilleux des peuplades demi-sauvages, renversa brusquement le vase fatal. La vieille femme au teint basané qui nous conduisait dans cette ancienne demeure, était la fille de la négresse fidèle. »

Un breuvage empoisonné de la main même de l'époux de la victime désignée. Cette dernière épargnée in extremis par le geste inspiré d'une servante noire ! Voilà qui n'est pas banal et qui a dû laisser des traces dans la chronique locale. Mais avant de venir en détail sur les tenants et les aboutissants de l'affaire il n'est pas inutile de rappeler les circonstances particulières de l'édification du château de Mazerolles, circonstances qui se distinguent déjà par une certaine touche de mystère...

Le château de Mazerolles : affichage d'une revanche sociale

Guillaume de Scorailles (1530-1608), le bâtisseur de Mazerolles, est né d'une liaison extraconjugale de François de Scorailles avec une dame Agnête Charle du village de Mazerolles, paroisse de Salins, elle-même engagée dans les liens du mariage. Le cas n'était pas rare et maints seigneurs affichaient plus ou moins ostensiblement un ou plusieurs bâtards auxquels ils s'efforçaient de ménager un avenir convenable par quelque mariage avantageux ou par un pécule leur permettant de tenir leur rang. François ne faillit point à la tradition mais il poussa la sollicitude paternelle beaucoup plus loin que la coutume en faisant preuve d'une générosité que seul un lien affectif extrêmement fort pour l'enfant et pour sa mère peut expliquer. En témoigne le fait qu'apparemment Agnête et le petit Guillaume trouvèrent longtemps le gîte et le couvert au château familial de La Vigne !

Mais l'ambition de François ne se bornait pas à entretenir sa seconde famille. Il entendait manifestement établir Guillaume dans la société sur un pied d'égalité avec ses demi-frères et sœurs ce qui signifiait entre autres : constituer à son profit une nouvelle seigneurie, lui procurer par le biais d'actes de légitimation un statut nobiliaire officiel avec les privilèges correspondants, lui ménager une alliance matrimoniale respectable et, enfin, l'aider à bâtir sa propre demeure au milieu de ses terres avec tous les signes extérieurs de l'autorité seigneuriale (donjon, fourches etc.). C'est à ce vaste programme que s'attachera le zèle inépuisable de François de



Portrait supposé de François de Scorailles , détail des fresques du « studiolo » du château de La Vigne

de Scorailles au service de son fils, zèle bientôt relayé par l'ambition de Guillaume lui-même qui se manifesta très tôt comme le digne héritier de son père. Ainsi dans les années précédant sa mort François de Scorailles, par le biais de plusieurs dons dument enregistrés devant notaire, a mis son fils bâtard en possession de la seigneurie dite de Mazerolles constituée progressivement avec des redevances et des droits de justice rachetés à bas prix à plusieurs familles nobles de la région. Selon la même logique, par acte passé devant Thomas, notaire à Pleaux, le 17 octobre 1569, François de Scorailles fait don à son fils Guillaume de plusieurs cens et rentes dans la paroisse de Chaussenac « en faveur de sa légitimation et pour lui donner moyen de soutenir l'état de gentilhomme et faire honneur à la maison dont il porte le nom et

les armes (*sic*) ». On ne peut être plus clair. Au terme de cette politique d'achats méthodique complétée par divers legs testamentaires¹⁷, Guillaume de Scorailles se trouvera au début de la décennie 1570 à la tête d'une seigneurie de belle taille, quelque peu dispersée certes puisqu'elle s'étendait sur pas moins d'une dizaine de paroisses¹⁸ mais tout à fait propre à asseoir son avenir dans un monde qui *a priori* lui était fermé. L'autre moyen d'accéder à ce monde auquel il aspirait, était le mariage. Ce qui fut fait en 1576 par l'union soigneusement négociée de Guillaume de Scorailles avec Marie de Salers, fille de Christophe de Salers¹⁹ et d'Anne de Belhac. Certes il s'agissait d'une branche cadette peu fortunée de la famille des barons de Salers²⁰ mais, outre que son ancienne noblesse ne pouvait être mise en cause, Anne de Belhac avait apporté avec elle la minuscule seigneurie de Mazerolles laquelle, léguée à sa



Chateau de Mazerolles (ADC 45 FI 9612)

filie Marie au moment de son mariage avec Guillaume, allait devenir le noyau de leur futur domaine. C'est donc à Mazerolles que Guillaume décidera de faire construire sa propre demeure où il s'établira avec sa nouvelle famille autour de 1580. Le château de Mazerolles malgré sa construction tardive, se présente comme une lourde forteresse médiévale avec un donjon disproportionné par rapport aux corps de logis qui le flanquent, donnant le sentiment que son constructeur entendait afficher avant tout sa récente promotion nobiliaire face à ceux qui auraient l'idée d'en douter.

L'ascension sociale de Guillaume, parfaitement programmée dans

toutes ses étapes (réunion des domaines, constitution d'une seigneurie à part entière, mariage, édification d'une imposante demeure) n'a été possible que parce que François de Scorailles avait pris la précaution de faire légitimer son fils bâtard de la manière la plus officielle par les plus hautes autorités du royaume et de la chrétienté. En effet c'est le pape Paul III lui-même (peut-être sollicité au cours d'un séjour italien du père) qui adressera une bulle de légitimation datée par la chancellerie romaine du 15 juin 1546 où il est exposé que

¹⁷ Voir testament de François de Scorailles du 27 juillet 1567 avec un legs de 6000 livres au bénéfice de Guillaume.

¹⁸ Ally, Barriac, Chaussenac, Drignac, Drugeac, Escorailles, Le Vigeon, Salers, Salins.

¹⁹ Christophe était le fils de Nicolas, baron de Salers, et de Charlotte de Saint Chamand, mariés en 1509.

²⁰ Deux générations plus tard, Annet de Scorailles, le petit-fils de Guillaume, allait épouser Diane Madeleine de Salers (1658), héritière de la branche principale, et ainsi prendre officiellement le titre de baron de Salers.

« Guillaume de Scorailles est né de la conjonction illicite (sic) d'un père noble marié et d'une roturière aussi mariée... » Cette bulle fut confirmée par des lettres de légitimation données par le roi Charles IX en avril 1561 et entérinées au baillage d'Aurillac le 5 février 1563 « à Guillaume de Scorailles issu par copulation illicite (sic) de noble François de Scorailles, du temps de la procréation marié, avec Agnête Charle, elle-même aussi mariée ». Ces lettres furent enregistrées au Parlement de Paris en 1564 et confirmées par arrêt du Conseil du Roi le 1^{er} septembre 1567.

Malgré ce luxe de précautions, les Scorailles de Mazerolles furent longtemps en butte aux railleries auxquelles les exposait cette naissance illégitime. Les vexations prirent même un tour particulièrement désagréable lorsque ayant hérité de la baronnie de Salers, ils se trouvèrent en concurrence pour tenir le haut du pavé de la cité avec les familles de vieille judicature et notamment les La Ronade qui ne leur épargnèrent pas les affronts. L'histoire de ce qui fut une véritable guérilla judiciaire au civil comme au pénal – car, à l'occasion, des coups violents furent échangés entre les protagonistes – a été contée par le vicomte de Miramon-Fargues parmi les anecdotes de ses *Œuvres auvergnates* ²¹ dans un chapitre fort plaisant intitulé « Une querelle à Salers entre gens de robe et d'épée ». Il y est notamment rapporté que les La Ronade avaient obtenu de M. de Fortia, commissaire délégué à la recherche des faux nobles, un jugement infligeant une amende aux sieurs de Mazerolles pour usurpation de la qualité de gentilhomme. Bien que ce premier jugement eût été réformé, on n'en colportait pas moins que François de Scorailles, descendant de Guillaume, avait été imposé à la taille (suprême offense pour un hobereau) et que sa veuve Marguerite de Barriac, dame de Roumégoux avait dû se faire réhabiliter du chef d'avoir épousé un roturier (sic)²²! S'ensuivit une série de querelles, d'agressions verbales ou physiques de part et d'autre, d'exactions diverses et d'interminables procès qui défrayèrent un siècle durant la chronique sagranière.

C'est au vicomte de Miramon-Fargues que nous laisserons le soin de tirer la morale de cet épisode. « L'homme emprunte toujours au sol où il est né quelque chose de sa nature morale comme l'arbre y prend sa sève. La race féodale qui, la première, planta sa bannière sur le rocher de Salers se distinguera toujours par ce caractère de fierté insoumise que conserve encore la petite ville aujourd'hui. Puis la race primitive des seigneurs de Salers tomba en quenouille et aux seigneurs autochtones succéda une famille nouvelle issue d'eux par les femmes ... Les nouveaux venus de vieille souche auvergnate joignaient à la fierté des Salers qui leur venait de leur mère *je ne sais quoi d'indompté et de farouche qui tenait à l'incorrection de leur origine laquelle leur conférait aussi cet esprit soupçonneux et cette allure inquiète dont s'affranchissent difficilement tous ceux qui sentent peser sur eux quelque souvenir pénible du passé ...* » On ne saurait mieux dire. Ainsi, si la greffe avait finalement réussi, les rejetons du nouvel arbre trahissent leur origine par quelque sauvage âpreté, une forme de susceptibilité à fleur de peau ainsi qu'une manière à la fois gauche et provocatrice d'en rajouter qui

²¹ Vicomte de Miramon-Fargues, Imprimerie moderne, Aurillac.

²² Lettres de réhabilitation du 30 avril 1635, entérinées par la cour des aides de Clermont en mai 1635.

expliquent leurs tribulations cocasses ou tragiques dans la société de l'époque, telles que les rapporte le vicomte de Miramon-Fargues, non sans quelque gourmandise. Ces traits de caractère transparaissent dans l'architecture même du château de Mazerolles dont le donjon massif, disproportionné par rapport au reste de la construction, émerge lourdement des corps de logis adjacents, comme le lignage éponyme s'est efforcé, de se hisser laborieusement au-dessus de ses origines roturières !

Un siècle et demi plus tard dans les mêmes murs, l'amour fait place à la haine...

Le décor grandiloquent de Mazerolles, témoignage de l'amour passionné de François d'Escorailles pour sa maîtresse et son fils Guillaume, aurait donc été le théâtre – aux dires du docteur Peghoux – d'un drame familial entre une lointaine descendante de Guillaume et son époux issu d'une des plus grandes familles de la province. Plus précisément entre Marie Françoise d'Escorailles (1747-1820)²³, dernière baronne de Salers, dame de Mazerolles et Jean-Baptiste François Godefroy Augustin, comte de Naucase, vicomte de Tournaille, baron de Margeride, seigneur de Quézac et de Limiers, coseigneur de Toursac²⁴, épousé en grande pompe à Salers le 21 novembre 1764. Mariage apparemment sans histoire que rien ne semblait devoir ruiner au point de susciter une tentative d'assassinat.

Les recherches encore très préliminaires dans la chronique locale de l'époque n'ont pas permis de confirmer les dires du Docteur Peghoux²⁵ mais quelques sondages dans les archives de Mazerolles²⁶ donnent à penser que le bon docteur n'a pas inventé ce sordide fait divers. On peut lire en effet dans un mémoire adressé par Marie Françoise d'Escorailles en 1777 au Bailli du Palais à Paris²⁷ en vue d'obtenir une séparation de son mari – parmi d'autres griefs « mineurs » comme la dissipation de la fortune familiale et des dérèglements divers – des allégations beaucoup plus graves comme le fait de considérer « selon une maxime qui lui était familière, que la femme était faite pour être l'esclave (sic) de son mari. » En vertu de quoi poursuit le mémoire « le comte exerçait un tel empire sur la suppliante qu'elle n'osait lever les yeux ou dire un mot qu'après en avoir cherché l'autorisation sur le visage de son mari ». À ce comportement méprisant s'ajoutaient des remarques blessantes adressées en public à son épouse comme « Vous n'êtes qu'une bête » ou bien encore, devant les domestiques, les injures les plus atroces comme « sale garce ou sale p... (sic) ». Et le mémoire de citer maints exemples de ces grossières agressions verbales qui consternaient l'entourage du couple et laissaient en larmes la malheureuse comtesse désespérée par tant de haine.

²³ Fille d'Annet de Scorailles de Mazerolles, baron de Salers, capitaine au régiment de la Mothe Houdancourt, chevalier de Saint Louis et de Saint-Lazare, et de Marie Madeleine Amable de Corn de Caissac.

²⁴ Fils de Charles Joseph marquis de Naucaze et de Françoise Gilberte de Montvallat.

²⁵ Il est vraisemblable que le rang social des protagonistes ainsi qu'un certain flou persistant sur les circonstances précises de l'affaire aient incité les contemporains à rester discrets ; c'est ce qui explique sans doute l'autocensure de Deribier dans la citation qu'il fait du livre du docteur Peghoux.

²⁶ Fonds Mazerolles ADC (1088-1902) FRADO15_84.

²⁷ MAZ_075 (72) à (136) 1777. Registre : exposé des griefs de Marie Françoise de Scorailles contre son mari le comte de Naucaze. Marie Françoise s'était alors réfugiée dans un couvent à Paris.

Mais le propos allait parfois beaucoup plus loin. Ainsi peut-on lire dans la suite du mémoire que « sa patience épuisée, la suppliante osait quelques fois représenter au comte de Naucaze qu'il savait bien qu'elle n'avait aucun tort ; il lui imposait alors le silence en lui disant que si elle osait se plaindre à ses parents, elle ne mourrait d'autre main que de la sienne... » : menace de mort caractérisée, réitérée un peu plus tard assortie de voies de fait sous la forme « d'un coup de poing sur le sein de la suppliante dont elle fut renversée dans un fauteuil tandis que son mari grinçait des dents comme un enragé en la menaçant de lui passer son épée au travers du corps si elle osait crier... » On ne peut être plus explicite ! Ces menaces prenaient parfois la forme plus vague mais peut-être plus inquiétante de l'affirmation selon laquelle « la suppliante ne passerait pas l'âge de trente ans . » Sinistre prédiction à la réalisation de laquelle le comte, par ses menaces de mort réitérées, donnait le sentiment de vouloir contribuer personnellement, peut-être dans la perspective de refaire sa vie puisqu'au même moment il parlait, dit-on, de mariage à une jeune personne qu'il voulait séduire. Il s'agit là bien sûr d'un mémoire à charge et il importe d'entendre l'autre partie.



Château de Naucaze où le couple Marie Fançoise de Scorailles et Jean-Baptiste de Naucaze résidait alternativement avec Mazerolles

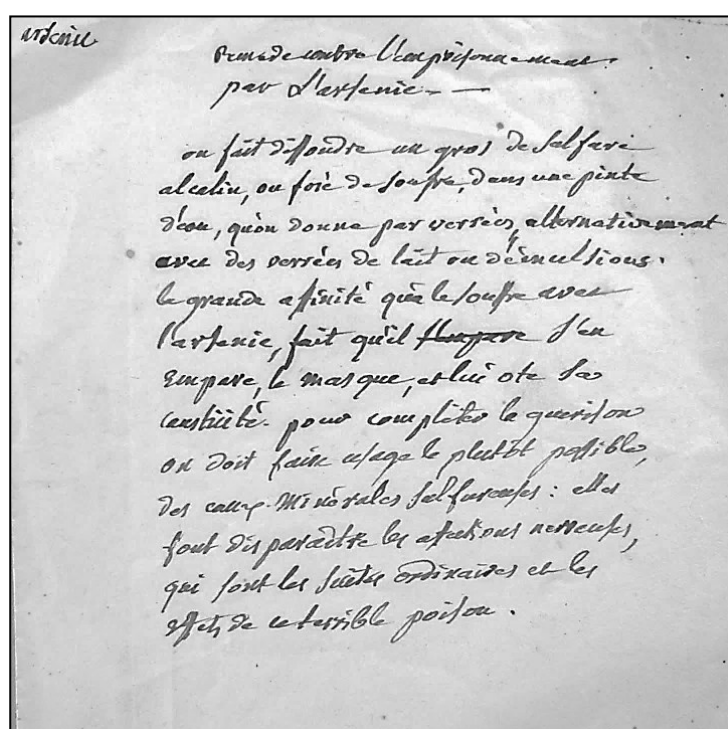
Dans sa réponse²⁸ le comte de Naucaze ne manque pas de citer les témoignages sous serment d'une trentaine de personnes de toutes conditions – domestiques, fournisseurs, voisins familiers des châteaux de Naucaze²⁹ et de Mazerolles ou habitants d'Aurillac – qui affirment d'une part qu'ils n'ont jamais observé de comportements semblables de la part d'un mari jugé plutôt aimant et généreux à l'égard de sa jeune épouse et, d'autre part, que cette dernière, parfois capricieuse, n'était pas à l'abri de toute critique en raison de dépenses excessives et de relations ambiguës avec des personnages douteux. Même s'il est difficile avec l'éloignement du temps de démêler le vrai du faux dans ces pièces de procédure, l'impression

²⁸ MAZ_159 (2) à (22 à 55) 1778.

²⁹ Le comte et la comtesse de Naucaze séjournaient alternativement au château familial de Naucaze, au château de Mazerolles et dans leur hôtel particulier d'Aurillac.

s'impose au lecteur que la prose des avocats de Marie Françoise d'Escorailles respire un air de probité que n'a pas la succession fastidieuse des témoignages un peu trop *formatés* des témoins à décharge recrutés par le comte. Mais il s'agit d'une impression et seule l'étude des attendus des multiples arrêts des diverses juridictions qui ont jalonné cette interminable procédure permettrait d'en juger en toute connaissance de cause. On retiendra seulement que la plaignante obtint la séparation (1778) puis le divorce de son époux (1794), l'affaire restant toujours cantonnée au *civil* sans que les allégations de menaces de mort aient jamais été invoquées au *pénal* comme cela aurait pu être le cas. Cette absence de tout prolongement pénal pourrait jeter une certaine suspicion sur la véracité de l'anecdote rapportée par le docteur Peghoux sur la foi des dires non vérifiés d'une simple servante. Et l'affaire aurait pu en rester là si les archives de Mazerolles n'avaient livré d'autres secrets...

Où il est question d'arsenic, d'une coupe brisée et d'un adultère...



Remède contre l'empoisonnement Archives de Mazerolles
MAZ_157 (528) ADC

L'évocation d'une tentative d'empoisonnement sous l'Ancien Régime fait inévitablement penser au poison le plus répandu à l'époque à savoir l'arsenic. Or il se trouve que l'inventaire du fonds d'archives de Mazerolles comporte la mention d'un document isolé présenté comme un : « Remède contre l'empoisonnement par l'arsenic. » Il s'agit d'une simple feuille de papier non datée mais manifestement d'une écriture ancienne reproduite ci-contre³⁰. Simple coïncidence ou preuve décisive de la culpabilité du comte de Naucaze ? Difficile à dire. La découverte d'un texte relatif à un

remède contre l'empoisonnement par l'arsenic dans les papiers du château de Mazerolles, ne constitue pas *en soi* une preuve. Et ce d'autant moins que Marie Françoise de Scorailles, ayant apparemment échappé, grâce au geste inspiré de sa servante noire, à l'absorption du contenu – prétendument empoisonné – de la coupe qui lui était tendue, le recours à quelque

³⁰ Transcription : on fait fondre un gros de sulfure alcalin ou foie de soufre dans une pinte d'eau qu'on donne par versées alternativement avec des versées de lait ou d'[émulsions]. La grande affinité qu'a le soufre avec l'arsenic fait qu'il s'en empare, le masque et lui ôte sa causticité. Pour compléter la guérison on doit faire usage le plus tôt possible des eaux minérales sulfureuses ; elles font disparaître les affections osseuses qui sont les suites ordinaires et les effets de ce terrible poison.

médication contre une tentative d'empoisonnement était sans objet ! Mais alors quelle explication donner à la présence dans les archives de Mazerolles de ce document pourtant parfaitement explicite ? Si l'on voulait absolument y voir une présomption de culpabilité du mari, la seule explication serait l'usage qu'il aurait fait de l'arsenic en petite dose afin d'empoisonner lentement son épouse jusqu'à provoquer son trépas. Cette dernière ou son entourage s'en étant aperçus, auraient alors cherché un contrepoison. Mais il n'y a là que simples suppositions vaguement étayées par le fait que dans les années 1790 la comtesse semblait effectivement souffrir d'une maladie chronique de l'estomac que la Faculté traitait par des emplâtres d'opium mélangé de miel et arrosés de quelques gouttes d'éther³¹ ! Était-ce là quelque séquelle d'un empoisonnement ? Encore une fois rien ne permet de l'affirmer et le mystère demeure entier. Mystère encore obscurci par l'ultime découverte (à ce jour !) dans les archives de Mazerolles d'un long poème³² semblant faire allusion à la scène décrite par le docteur Péghoux :

*Près des monts sourcilleux de l'antique Arvernie
On voit un vieux château de gothique structure
Qui plait pourtant à l'œil par son architecture
De ce château le loyal paladin
Fit jadis le cadeau d'un verre de [nandin]
Au digne et tendre objet qui captivait son âme
Et que le Ciel forma pour devenir sa femme
Un *ℵ* avec un *ℳ*³³ que l'amour assembla
Formaient le chiffre que l'artiste y grava
Et des vins généreux la couleur diaprée
Emplissait tour à tour ce vase précieux
Et chaque jour plus beau, allumait tous les yeux
Mais hélas sur ce globe, il n'est rien de durable
Ô malheur inouï Ô perte irréparable
Ce vase précieux, ce brillant gobelet
Passant entre les doigts d'un maladroit valet
Échappe de ses mains, va retrouver la terre
Où l'attendait hélas le triste sort du verre...*
.....
*Sur ce point important j'en dirais davantage
Si je ne devais pas être discret et sage...*

Ces vers de Mirliton font clairement allusion à l'incident rapporté par le docteur Peghous. Sans mentionner expressément la présence de poison, l'auteur inconnu de ce billet laisse manifestement entendre qu'il ne dit pas tout ce qu'il sait sur ce malheureux épisode, la sagesse – et sans doute prudence – lui dictant une certaine discrétion. Pourquoi ce demi-aveu ? Pour protéger la mémoire de qui ? Encore une fois l'on songe évidemment au comte de Naucaze, mais rien ne permet de l'affirmer avec certitude. Ainsi se trouve-t-on dans le cas d'une énigme à tiroirs dont, curieusement, la clé semble s'éloigner au fur et à mesure de

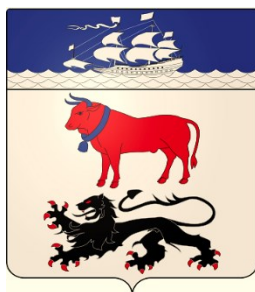
³¹ MAZ_140 (219) à (220) 1792. À propos de la maladie de Mme de Naucaze.

³² MAZ_140 (202) à (204) 18xx. « Le verre cassé »

³³ Sans doute pour "Descorailles" comme ce patronyme était très souvent orthographié.

l'accumulation d'indices, certes sérieux et convergents, mais jamais suffisants pour emporter pleinement la conviction. Seule une étude plus approfondie des centaines de pièces judiciaires (et autres) du dossier relatif aux relations tourmentées entre Marie Françoise de Scorailles et Jean-Baptiste de Naucaze permettrait peut-être de se rapprocher d'une vérité encore obscurcie par les révélations des généalogistes.

Il n'est en effet jusqu'à la fin des protagonistes de cette histoire qui ne laisse un arrière-goût de mystère. Si Marie Françoise de Scorailles s'est éteinte en 1820, occupée à gérer les restes de sa fortune, les différentes sources consultées divergent sur la date exacte du décès du comte de Naucaze³⁴ ainsi que sur la question de sa descendance. Si la plupart prétendent qu'il est décédé sans postérité, d'autres soutiennent – pièces à l'appui – que le comte aurait eu, lors d'un séjour à Paris, une liaison avec une dame Louise Julie Chapel (ou Capel) dont serait issu un enfant mâle prénommé Jean-Pierre Thérèse de Naucaze, né en 1778, devenu un brillant officier de cavalerie sous l'Empire³⁵. Il n'est pas sans importance de noter que Jean-Pierre de Naucaze est né en 1778, date à laquelle la comtesse de Naucaze décide de demander en justice la séparation d'avec son mari. Si cette relation extraconjugale a certainement joué un rôle dans la décision de Marie Françoise de Scorailles de se séparer de son époux, n'aurait-elle pas, symétriquement, inspiré à son mari le désir de se défaire de son épouse ? Mais à sa manière ! Par où l'on se trouve ramené à la visite à Mazerolles du bon docteur Péghoux en 1833.



Blason de la famille de Naucaze³⁶

Alexis Deumesville

³⁴ Certains le font mourir en 1789, d'autres en 1799 et d'autres encore prétendent qu'il aurait été guillotiné pendant la Terreur !

³⁵ Campagnes de 1806, 1807 et 1812 comme capitaine au 2ème régiment de chasseurs à cheval notamment sous le maréchal Davout ; Jean Pierre de Naucaze termina sa carrière comme chef d'escadron, chevalier de Saint Louis et chevalier de la Légion d'Honneur sous la monarchie de Juillet. Voir « Les cavaliers de Napoléon » de Frédéric Masson, Paris, Ollendorff, 1896.

³⁶ Le blason de la famille de Naucaze se lit comme suit : d'argent au lion léopardé de sable, armé et lampassé et allumé de gueules, surmonté d'un taureau passant de gueules, accorné, colleté et clariné d'azur, au chef d'azur chargé d'un navire équipé d'argent flottant sur une mer du même. Les origines et l'interprétation de ces armes originales sont presque aussi énigmatiques que le comportement de leur dernier porteur officiel.